



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

LE STATUT SOCIAL ET FISCAL DES ARTISTES AUTEURS

Par Audrey Boistel, juriste spécialiste de l'activité artistique et du droit social

Formation adaptée à la réforme du statut social et fiscal des artistes auteurs qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019 = actualisation des contenus et du déroulé en fonction de ces évolutions.

Objectifs de la formation

Acquérir et approfondir des connaissances en matière d'obligations sociales et juridiques pour les artistes-auteurs afin de travailler en bonne intelligence avec ces professionnels.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de l'administration ou de la production dans le spectacle vivant (permanents ou intermittents). Elle s'adresse également à toute personne accompagnant des artistes dans leur activité.

Programme

Rappel sur le régime du droit d'auteur

- présentation des droits d'auteur
- principe de rémunération proportionnelle

Le régime social des artistes auteurs

- les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- la distinction entre AGESEA et Maison des Artistes
- les champs de compétences et les prérogatives de l'AGESEA et Maison des Artistes
- l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts
- l'application du précompte et les cas de dispense.
- la différence entre facture d'auteur, note d'auteur et honoraires

L'impact sur le régime fiscal de l'artiste auteur

- l'imposition sur le revenu
- la déclaration au titre des bénéficiaires non-commerciaux
- le régime des micro-entreprises
- le régime de la déclaration contrôlée
- la déclaration au titre des traitements et salaires
- la retenue à la source de tva sur les notes d'auteur

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 8 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :
informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : *informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr*

Si vous êtes intermittent du spectacle : *prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com*

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : *votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation*

Si vous travaillez en collectivité territoriale : *prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.*

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisé, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR